

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE L'ENSOLELHAT DE SUSSARGUES

Année scolaire 2014/2015.

PREAMBULE

L'école est un lieu d'instruction, d'ouverture, d'apprentissage de la vie en société, d'épanouissement et d'intégration pour tous. Il doit y être fait preuve de respect des autres dans le travail comme dans le jeu.

FREQUENTATION SCOLAIRE

L'école est obligatoire et toutes les activités pédagogiques qui s'y pratiquent le sont aussi, sauf contre-indication médicale pour la pratique d'activités sportives. Ces contre-indications éventuelles doivent être justifiées par un certificat médical. Certificat médical obligatoire après toute intervention chirurgicale, précisant la date du retour en classe et les modalités de pratique de l'EPS, à l'école.

Les absences sont consignées, chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par l'enseignant. Toute absence doit être justifiée : soit par un mot d'excuse signé par le responsable légal de l'élève ou par un certificat médical. Des absences répétées (à partir de 4 demi-journées par mois), sans motif explicite entraînent un signalement à l'Inspection académique.

HORAIRES

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, classe de 9h à 12h et de 13h45 à 16h. Le mercredi, classe de 8h45 à 11h45. Le portail sera ouvert 10 min avant les horaires de classe.

Les élèves arrivant en retard, après avoir sonné, se présentent dans l'interphone et attendent que l'on vienne leur ouvrir. Pour l'étude, la garderie et la cantine les tickets sont à retirer en Mairie.

ACCES AUX LOCAUX

L'accès de la cour et des locaux scolaires est interdit à toute personne étrangère au service. Avant de pénétrer dans l'enceinte scolaire, les parents doivent se faire connaître auprès du Directeur ou s'adresser aux enseignants de service qui les accueilleront.

ASSURANCES

Chaque famille devra fournir, en début d'année scolaire, une attestation d'assurance : Responsabilité civile et Individuelle.

RESPECT DU MATERIEL

Les livres de classe et les ouvrages sont confiés aux enfants. Tout document perdu ou détérioré par négligence sera facturé aux familles.

RENCONTRES AVEC LES ENSEIGNANTS

Les rencontres parents/enseignants sont un élément important de la vie scolaire. Afin de préserver la qualité de ces rencontres, il est recommandé aux familles de prendre rendez vous lorsqu'elles souhaitent s'entretenir avec l'enseignant de leur enfant ou avec la Directrice.

.....

Règlement intérieur de l'Ecole élémentaire l'Ensolelhat de Sussargues. Année scolaire 2014/2015

Nom de l'élève: Classe:

Signature des parents :

(Découper selon le pointillé et retournez ce talon à l'école.) page 1

VIE SCOLAIRE

Les élèves doivent **obéissance et respect** aux enseignants et au personnel de service de l'école. De même que l'enseignant ne se permet pas d'avoir un comportement qui serait susceptible de blesser la sensibilité d'un enfant, les élèves doivent s'interdire toute action, geste ou parole qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant, au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

La violence verbale ou physique est inadmissible et inacceptable, ainsi que toute menace de règlement de compte. L'équipe enseignante mènera une action dans chaque classe pour lutter contre cette violence. Les familles dont les enfants auront provoqués des situations conflictuelles seront immédiatement informées et convoquées par la directrice.

Il est **recommandé** de ne pas amener d'objet de valeur. Cela se fera aux risques et périls du propriétaire en cas de perte ou vol. (bijoux, etc.)

Les jeux : DS, Gammes pad, et walkman, portables, baladeurs MP3, sont interdits aux récréations durant le temps scolaire pour des raisons éducatives, sauf les samedis matins, à la demande des élèves.

Il est **strictement interdit** d'introduire dans l'enceinte de l'école tout jouet ou objet dangereux : lasers, briquet, couteau, cutter, balles de tennis, grosses billes (calots, boullards), etc. (seules les billes seront acceptées). Portables interdits.

HYGIENE

Le respect des autres passe par une **tenue vestimentaire** et une propreté corporelle irréprochables.

Tenue vestimentaire décente et portant des inscriptions et illustrations correctes. Les parents doivent veiller à récupérer les vêtements oubliés à l'école par leurs enfants.

Toute présence de parasites doit être signalée à l'école qui avertira les familles et leur demandera de prendre les mesures préventives nécessaires.

FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE

La loi d'orientation de l'enseignement divise l'école élémentaire en deux cycles:

- apprentissages fondamentaux : CP / CE1/ CE2

- consolidation: CM1/CM2/6ème.

La durée dans un des cycles peut être réduite ou allongée d'un an. En fin d'année, il est procédé en Conseil des Maîtres, à l'examen de la situation de chaque enfant. Toute décision est communiquée aux parents. L'absence de réponse sous un délai de quinze jours équivaut à l'acceptation de la proposition.

LIVRET SCOLAIRE

Il est constitué pour chaque élève. Il contient les résultats des évaluations ainsi que des indications sur les acquis. Il est communiqué aux parents trois fois par an. Les parents le retournent signé à l'école.

DISPOSITIONS FINALES

Ce règlement intérieur, établi d'après les dispositions et recommandations du Règlement Départemental. a été réactualisé et voté par le Conseil d'Ecole du 09 juin 2008. Il est remis à chaque famille qui en accusera réception et s'engagera à le faire respecter par son ou ses enfants.

.....
Règlement intérieur de l'Ecole élémentaire l'Ensoleihat de Sussargues. Année scolaire 2014/2015.

Nom de l'élève: Classe:

Signature des parents :

(Découper selon le pointillé et retournez ce talon à l'école.) page 2